LES JURISTES ENGAGÉ·E·S

BOÎTE À OUTILS / COOPÉRATIVES : SCIC ET SCOP

PV D'AGE : TRANSFORMATION D'UNE ASSOCIATION EN SCOP OU SCIC

MODÈLE

Mis à disposition bénévolement par le collectif. Information juridique générale, à adapter à votre situation : ce document ne remplace pas une consultation personnalisée.



LES JURISTES ENGAGÉ·ES
Collectif bénévole d'éducation au droit de l'ESS

Licence Creative Commons BY-NC 4.0
juristes-engagees.fr

ASSOCIATION _____ dont le siège social est situé au _____, immatriculée au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE sous le numéro _____.

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU __ _____ 202_

L'an deux mille vingt _ _ _ _ _ _ _ _, le __ _____ à __h, les adhérent-e-s de l'association _____, association régie par la loi du 1 er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, se sont réunis au siège de l'association, en assemblée générale extraordinaire, sur la convocation de _____

Sont Présents :

- Madame _____
- Monsieur _____
- Madame _____

L'assemblée générale désigne Madame _____ en qualité de présidente de séance et Monsieur _____ en qualité de secrétaire de séance.

La présidente constate que __ adhérents sont présents sur les __ adhérents que compte l'association. Les conditions de quorum de l'article _ _ des statuts étant respectées, elle déclare que la présente Assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise les statuts.

La présidente de séance met à la disposition des présents :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque adhérent ;
- la feuille de présence ;
- les statuts de l'association ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la proposition de statuts de SCOP / SCIC SARL / SAS / SA.

Puis elle rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Modification de l'association en vue d'adopter la forme SCOP / SCIC SARL / SAS / SA au __ _____ ____ (date) ;

Dissolution corrélative de l'association ;

Mandat pour les formalités de transformation de l'association en SCOP / SCIC SARL / SAS / SA et dissolution de l'association

Enfin, la présidente expose les motifs du projet de transformation de l'association et commente le projet.
Elle ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.
Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les délibérations suivantes.

PREMIERE RESOLUTION - MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION EN VUE D'ADOPTER LA FORME SCOP / SCIC SARL / SAS / SA

Après avoir entendu le rapport de la présidente exposant les motifs et les conditions de la modification des statuts de l'association en vue d'adopter la forme SCOP / SCIC SARL / SAS / SA au __ _____ ____ (date), les adhérents de l'association constatent que les conditions légales sont remplies :

- L'association est déclarée et pourvue d'une personnalité juridique ;
- L'opération consiste en la modification des statuts en vue de constituer une société coopérative SCOP / SCIC SARL / SAS / SA telle qu'envisagée par l'article 28bis de la loi du 10 septembre 1947 ;
- Madame _____ a apporté en numéraire la somme de _ ___ euros, l'apport ayant été intégralement libéré ;
- Monsieur _____ a apporté en numéraire la somme de _ ___ euros, l'apport ayant été intégralement libéré ;
- Monsieur _ _ _ _ _ _ _ a apporté en numéraire la somme de _ ___ euros, l'apport ayant été intégralement libéré ;
- (POUR LES SCOP) Deux (ou plus à préciser) futurs associés, sont ou seront à la constitution de la société associés employés de la société ;
- (POUR LES SCIC) Il est bien établi que trois (ou plus à préciser) catégories d'associés rejoignent la coopérative.

Aussi, l'assemblée générale prend connaissance du projet de statuts de SCOP / SCIC SARL / SAS / SA et en prend acte. Elle confirme également l'admission de Madame _____, Monsieur _____ et Madame _____ comme futurs associées de la SCOP / SCIC SARL / SAS / SA. Un bulletin de souscription a été signé par chacun des futurs sociétaires.

Tous les autres adhérents décident de ne pas souscrire de capital. L'assemblée générale prend acte de leur retrait.

Tous les mandataires sociaux de l'association décident de mettre fin à leurs mandats respectifs. L'assemblée générale en prend acte.

Madame _____ et Monsieur _____ sont désignés co-gérants / PDG / membre du directoire / président / etc de la future SCOP / SCIC SARL / SAS / SA. L'assemblée générale en prend acte.

Enfin, l'assemblée générale est informée que toutes les réserves constituées par l'association ainsi que tous les apports sans droit de reprise seront considérés comme des réserves et des fonds

associatifs. La personne chargée d'établir la comptabilité au sein de l'association établira sous un délai d'un mois la valeur du fonds associatif.

L'assemblée générale constate que le montant de capital de la future SCOP / SCIC SARL / SAS / SA est de _ ___ euros. Une attestation de dépôt de capital représentant les _ ___ euros d'apport a été établi par l'établissement bancaire _____.
L'assemblée générale statuant à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de l'association en vue d'adopter la forme SCOP / SCIC SARL / SAS / SA et du projet de statuts SCOP / SCIC SARL / SAS / SA _____, décide de les adopter.

La résolution est approuvée à l'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION - RADIATION CORRELATIVE DE L'ASSOCIATION

Sous réserve de l'adoption de la première résolution, l'opération a pour effet de modifier l'association et de lui faire adopter la forme SCOP / SCIC SARL / SAS / SA enregistrée, elle, au Registre du Commerce et des Sociétés de _____.
Il convient donc, concomitamment à la déclaration de la coopérative que se réalise une dissolution sans liquidation de l'association.
L'assemblée générale statuant à l'unanimité des personnes présentes ou représentées donne pouvoir à toute personne en vue de réaliser les formalités de dissolution sans liquidation auprès de la préfecture.

La résolution est approuvée à l'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION - MANDAT POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES DE MODIFICATION DE L'ASSOCIATION EN VUE D'ADOPTER LA FORME SCOP / SCIC SARL / SAS / SA.

L'assemblée générale statuant à l'unanimité des personnes présentes ou représentées donne pouvoir à toute personne en vue de réaliser les formalités relatives au projet de transformation de l'association en auprès du greffe de _____.

La résolution est approuvée à l'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à __h__ après rédaction du présent procès-verbal.

_____, le __ _____ 202_

Madame _____ Monsieur _____

Présidente de séance Secrétaire de séance

DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de l'assemblée générale	**Bonjour, nous sommes réunis ce jour pour organiser l'assemblée générale extraordinaire en vue de modifier les statuts de l'association XX pour adopter la forme SCOP / SCIC SARL / SAS / SA**
2. Nomination du président de séance et de la personne chargée du secrétariat	Madame _____, en qualité de _____ de l'association assure la présidence de l'assemblée générale conformément aux statuts. A des fins de prise de note et de formalisation du procès-verbal, Monsieur _____ assurera le secrétariat. Des personnes s'opposent-elles à cette organisation ?
3. Vérification de la présence des adhérents et quorum	Nous avons établi une feuille de présence et nous constatons que __ personne sont présentes ou représentées. Au dernier relevé des adhérents, établi __ jours avant l'assemblée, l'association compte __ adhérents. L'article __ des statuts de l'association impose un quorum de __ adhérents pour que l'assemblée générale extraordinaire puisse valablement prendre des décisions. __ adhérents étant présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement prendre des décisions.
4. Documents mis à disposition des participants	En ma qualité de présidente, je mets à disposition de l'assemblée en les déposant sur le bureau, les documents suivants : - La convocation qui vous a été adressée __ jours avant cette réunion ; - Les statuts de l'association tels qu'ils sont déposés en préfecture ; - Le projet de procès-verbal avec les résolutions à l'ordre du jour ; - Le projet de statuts de SCOP / SCIC SARL /

	SAS / SA. Des personnes ont-elles besoin de les consulter ?
5. Rappel de l'ordre du jour	Je vous rappelle également l'ordre du jour de notre assemblée : - Approbation de la modification des statuts en vue d'adopter la forme coopérative SCOP / SCIC SARL / SAS / SA et constatation de la souscription de Messieurs et Mesdames _____ ainsi que de la nomination de _____ en qualité de co-gérant / PDG / Membre du directoire / Conseil de surveillance. - Radiation de l'association ; -Nomination des personnes chargées de l'enregistrement des modifications consécutives à cette assemblée
6. Discussion relative à la 1e résolution	__ est présent pour les adhérents qui souhaitent poser des questions. A titre liminaire, nous informons l'assemblée que les modifications des statuts envisagées vont avoir un impact important. Les adhérents de l'association qui n'auront pas souscrit de parts sociales perdront cette qualité. Seules les personnes ayant souscrit des parts sociales de la nouvelle coopérative pourront siéger à la prochaine assemblée générale. Le choix de la forme coopérative s'impose au regard du développement de l'activité de l'association. La forme SCOP / SCIC SARL / SAS / SA a logiquement été choisie considérant _____ _____ L'adoption de la forme SCOP / SCIC SARL / SAS / SA exige la réunion de plusieurs conditions. L'existence préalable d'une association régulièrement déclarée, un objet social de la future coopérative

	conforme à celui de l'association, (SCOP) la présence d'au moins deux salariés présents ou futurs, (SCIC) La société comprend au moins trois des catégories d'associés. Il est entendu que la modification des statuts pour adopter la forme SCOP / SCIC SARL / SAS / SA est adoptée à la majorité requise pour les décisions extraordinaire. Qu'éventuellement, et pour satisfaire aux exigences de formes relatives à l'opération, les adhérents confirment l'ajout d'une clause relative à cette opération dans les termes ci avant précisés. Aussi, les conditions étant réunis pour procéder à l'opération, le président fait lecture du projet de statuts de SCOP / SCIC SARL / SAS / SA. [Lecture des statuts en annexe] Y-a-t-il des questions ? Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la résolution est mise au vote. Qui est pour, qui est contre, qui s'abstient. Le nombre de vote pour étant de __ sur __ adhérents présents ou représentés, la résolution est approuvée / rejetée.
7. Discussion relative à la 2e résolution	La conséquence d'une modification des statuts en vue d'adopter la forme SCOP / SCIC SARL / SAS / SA est que l'association doit être supprimée administrativement. Il convient donc de procéder à sa dissolution sans liquidation. Y-a-t-il des questions ? Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la résolution est mise au vote. Qui est pour, qui est contre, qui s'abstient.

	Le nombre de vote pour étant de __ sur __ adhérents présents ou représentés, la résolution est approuvée / rejetée.
8. Discussion relative à la 3e résolution	Pour réaliser l'ensemble des formalités auprès du tribunal de commerce de _____ et de la préfecture, il convient de nommer un mandataire qui se chargera de ces opérations. Il est proposé que Madame _____ ait mandat. Y-a-t-il des questions ? Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la résolution est mise au vote. Qui est pour, qui est contre, qui s'abstient. Le nombre de vote pour étant de __ sur __ adhérents présents ou représentés, la résolution est approuvée / rejetée.
9. Fin de l'AGE	Nous avons épuisé les points à l'Ordre du Jour. Peut-être certains d'entre vous auraient-ils des questions. Je rappelle toutefois qu'il ne pourra pas être pris de décisions sur des points qui ne figuraient pas à l'Ordre du Jour. [Questions diverses] Plus personne ne souhaitant prendre la parole, je vous propose de mettre fin à cette assemblée. Monsieur _____ vous fera parvenir sous 15 jours une copie signée du procès-verbal. Il est __h, je lève de l'assemblée.